

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5906>



Appel interprofessionnel : tous en grève le 9...

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Réforme des retraites -



Date de mise en ligne : dimanche 5 janvier 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Appel interprofessionnel : [tous en grève le 9 janvier, organiser les suites immédiates le 10 et le 11 janvier](#)

Mi-décembre, Edouard Philippe et Jean-Michel Blanquer, annoncent des "ouvertures" sur le dossier de la réforme des retraites, en particulier pour les enseignants. Le SNES-FSU a rapidement décrypté ces réformes et montré que ces annonces n'étaient qu'une entourloupe de plus !

[Article : Salaires, retraites, ne pas tomber dans le piège](#)

– 10 milliards d'euros sur 18 ans, halte à l'enfumage !

[Article SNES-FSU : la revalo pipeau](#)

Le chiffre claque dans la communication ministérielle qui vante le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle. Mais le Ministre n'évoque que les professeurs, excluant les autres catégories de personnels (CPE, PsyEN etc). Et en réalité, le compte n'y est pas.

Rien que pour rattraper les effets du gel du point d'indice depuis 2010, il faudrait 7 milliards immédiatement. Les mesure PPCR, déjà insuffisantes, représentent 7 milliards d'euros sur 4 ans. Enfin, ne serait-ce que pour maintenir notre pouvoir d'achat avec le niveau d'inflation actuel, 14 milliards devraient être consacrés à la revalorisation du point d'indice d'ici 2037..

Le Ministère annonce une « revalorisation » qui commencerait le 1/01/2021, qui serait étalée jusqu'en 2037, avec une montée en puissance progressive (400 millions à 500 millions d'euros par an), pour atteindre à terme 10 milliards d'euros.

Cette somme représente 0,4 % du PIB, par ailleurs, une augmentation de 500 millions d'euros par an représente 0,02% du PIB. L'augmentation du budget de l'Education Nationale à la fin des années 80/jusqu'au milieu des années 90 (dont une partie importante pour la revalorisation actée en 1989) a représenté 0,3 % du PIB par an. A comparer aux 0,02 % par an annoncé (ou 0,4 % sur 18 ans) par le Ministre !

– Les générations nées avant 1975 pas concernées ?

Le gouvernement entretient délibérément le flou mais il est apparaît clairement que la génération 1960-1975 ne sera pas épargnée : transformation profonde du métier, exclusion de la pseudo "revalorisation", flou dangereux sur la période de transition (âge pivot ? décote selon le système actuel ou malus ?). Pendant la période 2022-2027, pour la génération 1960-1965, c'est le calcul le plus défavorable entre décote et malus qui s'appliquerait. Comment prétendre alors que ces générations ne seront pas concernées ? Tout le détail selon les générations dans l'analyse de la FSU [Analyse des annonces d'E.Philippe](#)

– Une enveloppe sanctuarisée ?

Jean-Michel Blanquer assure que ces dépenses seront sanctuarisées ! Difficile d'oublier que ce qu'un gouvernement a fait, le suivant peut le défaire comme l'a montré....ce même gouvernement auquel appartient le Ministre de l'Education Nationale qui s'est empressé de geler le PPCR (accord salarial acté par le précédent gouvernement) pendant 1 an !

– Redéfinition du métier pour casser nos métiers et nos statuts

Emmanuel Macron, lors de ses vœux aux Français, le 31/12/2019 « Nous entamerons la revalorisation et la transformation des carrières des enseignants, des professeurs, des soignants ».

Depuis le discours de Rodez, le président de la République et le Ministre de l'Education Nationale ont une constante : lier la pseudo-revalorisation et une redéfinition du métier. Allongement du temps de travail, nouvelles missions, annualisation des services, primes au mérite, modulation des obligations de service en fonction de l'ancienneté....sous couvert de redéfinition du métier, il s'agit tout simplement de dégrader toujours plus notre quotidien en remettant en cause notre statut !